

COMPTE - RENDU DE LA REUNION

SYLV'ACCTES : FINANCEMENTS POUR AMELIORER ET DIVERSIFIER SA FORET

Le 3 avril 2026, l'association SYLV'ACCTES, le Parc national de forêts et le Centre National de la Propriété Forestière ont présenté le dispositif d'aide proposé aux propriétaires forestiers privés situés dans l'aire d'adhésion du parc national. 17 propriétaires forestiers privés, 2 gestionnaires forestiers et le garde moniteur du parc national de forêt ont répondu à l'invitation pour se renseigner sur ce programme.

La réunion s'est déroulée en deux temps. D'abord en salle, où le dispositif SYLV'ACCTES a été présenté à deux voix par Camille PEYTAVI de l'association SYLV'ACCTES et Arnault LALANNE du Parc national de forêts.

L'association appui financièrement la réalisation de travaux portant sur l'amélioration et le renouvellement des peuplements forestiers.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de 4 itinéraires techniques discutés et élaborés avec les gestionnaires du territoire priorisant le travail de la régénération naturelle au profit du mélange et de l'étagement des peuplements forestiers :

1. traitement en sylviculture à couvert continu de peuplements feuillus mélangés
2. amélioration et diversification des peuplements réguliers de chêne
3. amélioration et diversification des peuplements réguliers de hêtre
4. traitement en sylviculture à couvert continu et diversification en feuillus des peuplements résineux et mixtes



Tout en se fixant des objectifs à long terme de diversification ces itinéraires financent 70 % des montants HT des travaux sylvicoles suivants : nettoyage, détournage, élagage, dégagements, regarnis.

Le bénéficiaire s'engage à conserver des arbres bio, du bois mort au sol et à gérer de façon exemplaire en tenant compte des espèces sensible ou des vestiges archéologiques. Sont éligibles les propriétaires forestiers public ou privés disposant d'un document de gestion et adhérent à un système de certification forestière.



La réunion s'est ensuite déroulée en forêt pour présenter l'exemple d'une forêt candidate bénéficiant de l'aide financière de SYLV'ACCTES. Son gestionnaire, Frédéric CECCONI, appuyé du CNPF ont présenté les travaux engagés au profit de la régénération de chêne dans le cadre d'une sylviculture à couvert continu.

Les grands principes de gestion en futaie irrégulière ont pu être illustrés de même que l'importance des travaux sylvicoles pour le renouvellement des peuplements.

SYLV'ACCTES constitue ainsi une véritable opportunité offerte aux propriétaires pour le financement de travaux sylvicoles souvent délaissés par manque d'investissement.

Fin de la réunion à 13 h 00

Alexandre GUERRIER,
CNPF Bourgogne-Franche-Comté
avril 2026